

# **Sécurité routière: réception des véhicules à moteur à deux ou trois roues (modif. directive 92/61/CEE)**

1999/0117(COD) - 27/10/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de directive (procédure sans rapport).